



DÉCLARATION POUR EXEMPTION POLITIQUE FAMILIALE POUR L'ANNÉE 20____

À transmettre au plus tard le 31 mars de l'année courante

Les familles de 4 enfants ou plus peuvent demander une majoration du volume d'eau non taxable permis à leur résidence. Elles sont éligibles à une exemption d'au maximum 15 000 gallons impériaux (68,2 mètres cubes) si leur consommation dépasse 40 000 gallons impériaux (181,8 mètres cubes). Les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent être considérées comme personnes à charge admissibles pour l'application de l'exemption (prévue à l'article 7.1) comme par exemple : 3 enfants et 1 aîné.

Pour avoir droit à une telle exemption, le demandeur doit présenter à la Ville la documentation suivante :

- Le certificat de naissance pour chacun des enfants
 - Indiquant que le demandeur est leur parent et que l'enfant a moins de 18 ans au 1^{er} juillet de l'année courante
- Le certificat de naissance et une preuve d'inscription dans un établissement scolaire à temps plein
 - Pour les enfants ayant plus de 18 ans au 1^{er} juillet de l'année courante
- Preuve d'identité et de l'âge de l'aîné à charge
 - Démontrant qu'il réside à la même adresse que le demandeur

Nom du propriétaire : _____

Adresse du bâtiment visé : _____

Téléphone : _____

Nom	Lien de parenté	Date de naissance

Si cette occupation est modifiée ou cesse, je m'engage à en aviser par écrit la Ville de Rosemère, et ce, dans les 30 jours suivant cette cessation

Les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques et complets

ET J'AI SIGNÉ (en présence du commissaire à l'assermentation)

Signature

Date

Affirmé solennellement devant moi, à Rosemère, ce _____

Commissaire à l'assermentation

Sceau

Veillez prendre rendez-vous avec un commissaire à l'assermentation via le site web de la Ville : <https://www.gorendezvous.com/villederosemere?companyld=136882>